



Dispensé de timbrage  
**UASEN-CGT 245 bd Jean Jaurès**  
**92100 BOULOGNE BILLANCOURT**  
 Tel : 01 46 09 98 70 Fax : 01 46 09 90 19  
 Commission paritaire n° : 1012S07065  
 Dir. de publication : Régis Signarbieux  
 IMPROFFSET GRIGNY  
 Imprimé sur papier recyclé  
 Déposé le 25 novembre 2011



# Le Courrier

## Journal de l'académie de Versailles

**Novembre-Décembre**  
**2011**  
**Bimestriel n° 145**

### LA CRISE... QUELLE CRISE ?

**E**h bien voilà une information qu'on ne peut pas rater : **C'EST LA CRISE !**

Rappelez-vous 1929, les banquiers se jetant par les fenêtres, les Allemands faisant leurs courses avec des brouettes de marks... ! Toutes les représentations attachées à ce terme nous feraient presque oublier, dans la panique générale largement entretenue, de nous arrêter un moment pour réfléchir aux causes de cette crise. Rappelons-nous déjà qu'elle n'est pas due aux Grecs qui ne paient pas leurs impôts ou qui roulent en Ferrari, ni aux salariés français auxquels on ne compte pas de jours de carence pour leurs congés maladies, ni aux travailleurs européens trop payés ou pas assez travailleurs ! Cette crise est bien celle d'un système économique capitaliste dans lequel la spéculation permet à un tout petit nombre de s'enrichir au-delà de ce que nous permet de percevoir notre imagination la plus débridée, où la répartition de la richesse entre le capital et le travail est totale-

ment déséquilibrée et injuste.

Pourtant ce sont bien les salariés et les privés d'emploi qui peinent un peu plus chaque mois à payer leurs factures, leurs loyers, à vivre dignement.

Des responsables politiques, ministres, présidents tentent de profiter de l'occasion pour nous opposer les uns aux autres, salariés du privé contre salariés du public, français munis de papiers depuis plusieurs générations contre citoyens français privés de titre de séjour par les lois répressives, salariés contre chômeurs...

"On n'a pas de dignité quand on ne peut survivre qu'en tendant la main" a déclaré cette semaine Nicolas Sarkozy en parlant des bénéficiaires du RSA, chômeurs de longue durée en attente d'un emploi rémunéré, rappelons-nous, comme nous l'avons fait lors de la lutte contre la réforme des retraites, que c'est tous ensemble et le poing levé que nous sommes les plus forts pour défendre nos intérêts.

Refusons la mise en place (ou l'allongement) d'un temps de carence lors des congés maladie. Dans l'éducation refusons la mise en place d'un système d'évaluation des enseignants qui ralentira encore le système de promotion et donc les augmentations de salaire et renforcera le poids hiérarchique du chef d'établissement.

Le 13 décembre la CGT appelle à refuser les plans d'austérité par des rassemblements, réunissons-nous sur nos lieux de travail pour en débattre et préparer la suite.

Parallèlement, **l'intersyndicale de l'éducation, avec la CGT Educ'action, appelle à une journée de grève nationale le jeudi 15 décembre pour se battre contre la baisse des postes et la réforme de l'évaluation des enseignants. Mobilisons-nous en faisant grève massivement le 15 pour refuser la casse de l'éducation nationale et défendre nos conditions de travail.**

Marie Buisson,  
secrétaire académique

SOMMAIRE	
Édito	1
Elections professionnelles 2011	2
Non titulaires / Evaluation des enseignants	3
Arts appliqués : état des lieux	4
Promotion d'échelon	5-6
Les sales profs !	7
L'Etat reconnaissant envers ses enseignants !	8

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2011 : MERCİ AUX MILITANTS ET AUX ÉLECTEURS

**L**a CGT Educ'action Versailles remercie tous les personnels qui ont voté pour ses listes lors des élections d'octobre 2011.

Dans un contexte de baisse catastrophique de la participation (40% en moyenne, contre 60% en 2008), nos listes rassemblent assez de voix pour augmenter fortement le nombre d'élus qui pourront vous défendre dans les instances rectorales.

Bien sûr nous avons dénoncé les conditions dans lesquelles s'est déroulé ce scrutin. Dès les premières discussions, nous avons dénoncé le choix d'un vote électronique et notre crainte de l'écroulement du taux de participation s'est vérifiée. Par ailleurs, ce scrutin a été entaché de multiples dysfonctionnements (non inscription sur les listes électorales, notices de vote et identifiants non parvenus, kiosques non mis en place...), la liste est longue et le ministre devra donner des explications sur l'ensemble de ces points.

Le gouvernement joue sur le fait qu'aucune organisation syndicale responsable ne souhaite invalider des élections obligeant les salariés à recommencer ce parcours du combattant.

Néanmoins les conclusions devront être tirées et le retour à un vote à l'urne nous semble aujourd'hui incontournable.

Il n'en reste pas moins que la CGT Educ'action Versailles, lorsque l'on considère les suffrages exprimés, progresse dans tous les corps où elle a présenté des listes, poursuivant une évolution déjà amorcée en 2008.

Ainsi, chez les PLP la progression est de +6,4 points (41,68 % et 1 élu supplémentaire), chez les certifiés

+1,37 (un élu pour la première fois de son histoire), chez les agrégés +0,64 ; chez les CPE +4,09 (1 élu pour la première fois).

Chez les non-titulaires, la progression est également spectaculaire puisqu'à la CCP des enseignants nous enregistrons une progression de 16,49 points avec 24,92 % des suffrages exprimés (1 élu). Chez les ATSS non titulaires nous obtenons aussi un élu, et 1 élu chez les AED.

Finalement, au Comité Technique Académique regroupant l'ensemble des électeurs titulaires et non titulaires nous obtenons un élu avec 1 998 voix (7,91 %).

### La CGT Educ'action-Versailles sera donc représentée :

★ Au Comité Technique Académique (1 siège)

★ Aux Comités Techniques Départementaux du 91, 92 et 95 (1 siège dans chaque)

★ Aux CAPA :

- des PLP (5 sièges),
- des Certifiés (1 siège),
- des CPE (1 siège),
- des ATRF (1 siège)

★ Aux CCP :

- des ATSS (1 siège),
- des Enseignants (1 siège),
- des Surveillants (1 siège)

Avec vous, nous mettrons nos moyens au service des enseignants et personnels éducatifs de l'académie pour les aider dans la gestion de leur carrière, les défendre face à leur administration, aider à l'existence et à la création de sections syndicales mais aussi nous soutiendrons et animerons

toutes les luttes en cours et à venir pour la défense du service public d'éducation et contre les réformes qui y portent atteinte, pour l'augmentation immédiate de 300 euros de tous les salaires, contre les suppressions de postes, pour la régularisation de tous nos élèves sans papiers et de leurs familles ...

Nous continuerons à travailler à la construction d'un front syndical large mais déterminé pour porter nos revendications et gagner !

Frédéric Moreau,  
secrétaire académique adjoint

### VOS ÉLUS CGT EDUC'ACTION-VERSAILLES

#### CTA

Marie Buisson (92),  
Jean-Pierre Devaux (92)

#### PLP

Jean-Pierre Devaux (92),  
Dominique Chaudoye (95),  
Frédéric Moreau (91),  
Aurore Cortes-Cheyron (92),  
Emmanuel Poupeau (78),  
Mathieu Moreau (95),  
Thierry Vannier (91),  
Bertrand Dupuis (92),  
Dominique Mousseau (78),  
Nicolas Silan (78)

#### Certifiés

Michaël Marcilloux (95),  
Véronique Josien (91)

#### CPE

François Quinchez (91),  
Céline Moreau (91)

#### CCP enseignants

Ismaël Sougrat (78),  
Jean-Charles Coudry (91)

#### CCP surveillants

Samir Mourouche (92),  
Sandra Yakowenko (95)

## NOUVELLE EVALUATION DES ENSEIGNANTS : CLIENTELISME ET ECONOMIES

Un projet de réforme de l'évaluation et de la progression de carrière des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation vient d'être dévoilé par le ministère et s'appliquerait dès la rentrée 2012.

L'évaluation d'abord. Elle se ferait tous les 3 ans (à partir de la rentrée 2015) par le chef d'établissement dans le second degré, par l'IEN dans le premier, sous forme d'un entretien portant sur l'autoévaluation des personnels et les objectifs qui leur seraient assignés.

La carrière ensuite. Il n'y aurait plus de note et la progression se ferait sur la base de l'ancienneté. Plus de promotion au grand choix ou au choix, mais, le supérieur hiérarchique, seul, proposerait une diminution d'ancienneté (5 mois, 2 mois ou rien) et seulement tous les 3 ans.

Ce projet est une véritable usine à gaz : critères d'évaluation flous (capacité de faire progresser chaque élève, ses compétences disciplinaires, ses pratiques professionnelles dans l'action collective...), TZR notés par le chef de leur établissement de rattachement même s'ils n'y travaillent pas, opacité sur la distribution par les rectorats de l'enveloppe globale de réductions d'ancienneté, après avis des supérieurs hiérarchiques.

C'est aussi une baisse de salaire sur l'ensemble d'une carrière (et ce immédiatement, les promotions étant gelées de septembre 2012 à septembre 2015).

Il se situe, enfin, dans la continuité de la politique gouvernementale ultra libérale d'individualisation et de mise en concurrence des personnels et des établissements.

Il confirme que l'autonomie des établissements est avant tout celle des chefs d'établissements, seuls maîtres à bord, libres d'appliquer les pires méthodes managériales du privé et d'instaurer le clientélisme.

La réaction doit être à la mesure de l'attaque. Nous devons faire reculer le ministère.

**POUR CELA, TOUS EN GRÈVE ET DANS LA RUE LE  
JEUDI 15 DÉCEMBRE.**

Michaël Marcilloux, CGT Educ'action 95



## PROJET DE LOI SUR LA « RÉSORPTION DE LA PRÉCARITÉ »... LES PETITS PAS !

Depuis la signature du protocole d'accord du 31 mars 2011, les négociations se sont poursuivies pour préparer la loi ouvrant droit à l'accès à la titularisation pour un certain nombre de salariés non-titulaires de la fonction publique. La loi devrait être votée en janvier ou février 2012.

### ACCÈS À LA TITULARISATION, QUI SERA CONCERNÉ ?

Les collègues en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) seront d'emblée éligibles au dispositif de titularisation par le biais d'un concours spécifique ou d'un examen professionnel sur la base de la RAEP. Ceux qui obtiendraient un CDI, du fait de l'application de la loi seront également éligibles à la titularisation.

Pour ceux en Contrat à Durée Déterminée (CDD), il faudra pour accéder aux épreuves de titularisation avoir 4 ans d'ancienneté (avec une quotité de travail au moins égale à 70% et occuper un emploi répondant à un besoin permanent) sur les six années précédant le 31 mars 2011. Pour ceux qui auraient 2 ans d'ancienneté à cette date, ils pourraient accéder à la titularisation après 2 autres années d'emploi à la date la clôture des inscriptions à l'examen professionnel ou du concours spécifique (le plan de titularisation devrait durer 4 ans).

L'accès au CDI sera un peu assoupli : pourront y prétendre les contractuels ayant cumulé 6 années d'ancienneté (avec des contrats successifs ou pas) au cours des 8 années précédant la date de la publication de la loi (tous les services  $\geq$  à 50% sont assimilés au temps complet, ceux  $\leq$  50% sont assimilés à 75% du temps complet). Trois ans au cours des 4 années précédant la date de publication de la loi suffiront pour les agents d'au moins 55 ans.

La CGT Educ'action continue à participer aux négociations au ministère. Dans l'académie de Versailles, les élus au Comité Technique Académique et à la Commission Consultative Paritaire vous informeront des procédures mises en place. Évidemment, on est bien loin du plan de titularisation permettant une vraie « résorption », beaucoup trop de salariés de l'éducation nationale subiront toujours la précarité !

Marie Buisson, secrétaire académique

Retrouvez une synthèse complète du projet de loi sur notre site national [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)

Rubrique « Droits et statuts » - personnels non-titulaires

## ARTS APPLIQUÉS : ÉTAT DES LIEUX

**D**eux années sous le régime de la réforme du Bac Pro 3 ans... Tentons de dresser le bilan sans nous jeter par la fenêtre.

Rien en fait de vraiment étonnant, nous l'avions pressenti, prédit. Et malgré nos interpellations auprès du corps d'inspection, la machine a bel et bien broyé notre discipline.

En façade : le discours aguicheur et démagogique du gouvernement qui berne parents et élèves.

On veut plus d'éducation culturelle pour l'épanouissement de nos chères têtes blondes, on propose l'enseignement de l'histoire des arts dispensé par le prof de Lettres, de Maths, d'EPS..., on attend des projets culturels pluridisciplinaires valorisants (surtout pour les établissements...) car « ensemble, tout est possible » !

Dans les faits : au lieu de deux heures hebdomadaires d'arts appliqués, les élèves retombent à une heure hebdomadaire.

Cette heure, selon les établissements et l'estime portée à la discipline, peut se voir transformée en deux heures mais par quinzaine, et celles-ci peuvent être scindées, voire sur deux jours différents. Les élèves apprécient le flou dans les emplois

du temps, l'absence de cohérence et la difficulté du suivi pédagogique...

Nous devons paradoxalement appliquer un nouveau programme plus ambitieux (ce qui peut être plutôt intéressant), et évaluer les élèves en CCF sur dossiers et oralement.

En clair : cette année, les élèves d'une classe de terminale Bac Pro Électrotechnique ont sur l'année 18 heures de cours d'arts appliqués en tenant compte des périodes de stage. Sur ces 18 heures, nous devons leur enseigner le programme, les faire s'impliquer dans des projets pluridisciplinaires, leur faire réaliser leur dossier de CCF et les évaluer oralement chacun individuellement.



Impossible ? Non... Car nous avons l'opportu-

unité d'entrer en concurrence avec d'autres disciplines, en mendiant des heures « projet artistique et culturel », celles-ci étant bien évidemment réparties et attribuées selon le bon vouloir du chef d'établissement ou du chef des travaux. On appréciera l'équité et la transparence...

Le constat que nous dressons est le suivant : les moyens horaires accordés à l'enseignement des arts appliqués ont été d'une part amputés par ce gouvernement, et d'autre part deviennent complètement subordonnés à la volonté des chefs d'établissement.

Sous la belle devanture du nouveau programme, il n'existe plus d'é-

galité entre les établissements, et donc entre les élèves.

L'avenir des arts appliqués et de la culture artistique au lycée professionnel ? Très noir, voire inexistant car anéanti. Nous avons le sentiment d'être, de manière assez perfide, mis volontairement en position d'échec dans notre mission (sans parler des élèves...), pour pouvoir très prochainement justifier l'inutilité de notre discipline et donc sa suppression.

Vous pourrez estimer la réelle valeur accordée par notre gouvernement aux enseignements artistiques quels qu'ils soient, notamment en lycée professionnel où ils semblent jugés inutiles et improductifs.

Faut-il donc encore devoir se justifier et rappeler combien notre présence en lycée professionnel est primordiale à la pédagogie de projet, à la complémentarité, à la transversalité ?

Il nous reste encore un peu de forces pour nous battre, et ne pas nous laisser abattre !

**EN FAÇADE : LE DISCOURS AGUICHEUR ET DÉMAGOGIQUE DU GOUVERNEMENT QUI BERNE PARENTS ET ÉLÈVES.**

**DANS LES FAITS : AU LIEU DE DEUX HEURES HEBDOMADAIRES D'ARTS APPLIQUÉS, LES ÉLÈVES RETOMBENT À UNE HEURE HEBDOMADAIRE.**



### Au Grand Choix :

Date d'accès à votre dernier échelon (voir arrêté d'avancement).

Reporter, d'après les tableaux, la durée prévue pour le passage d'un échelon à un autre.

Déduire l'éventuel reliquat d'ancienneté (si reclassement récent).

Ajouter la durée obtenue à la date d'accès de votre dernier échelon et vous trouvez la date de votre éventuelle promotion.

#### Exemple :

6<sup>ème</sup> au 15.02.2010

6<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> 2 ans 6 mois

**Promouvable le 15.08.2012  
au Grand Choix**

Si cette date est comprise **entre le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et le 31 août 2012**, BRAVO, vous êtes PROMOUVABLE et vous serez PROMU **SI** votre note **GLOBALE** de l'année **PRECEDENTE** vous permet d'être dans les mieux classés (**30% des promouvables seront promus**).

*Ex : si vous êtes 10 promouvables, 3 seront promus au Grand Choix. Les 7 autres attendront le petit choix ou l'ancienneté. (Pour certains échelons, on peut être promouvable au Grand Choix et au choix, la même année)*

### Au Choix :

Même calcul mais avec la durée prévue au choix dans les tableaux (5/7 des promouvables seront promus).

### POUR VOTRE CALCUL, REMPLIR LE TABLEAU CI-DESSOUS :

Votre échelon actuel : ..... échelon	Date d'accès à cet échelon : ... / ... / .....		
Durée nécessaire pour un passage au : (voir tableaux ci-dessous et inscrire cette durée dans les cases ci-contre)	<b>Grand Choix</b>	<b>Choix</b>	<b>Ancienneté</b>
	...an(s) ...mois	...an(s) ...mois	...an(s) ...mois
Reliquat d'ancienneté éventuel :	...an(s) ...mois ...jour(s)	...an(s) ...mois... jour(s)	...an(s) ...mois ...jour(s)
Durée obtenue après retrait du reliquat :	...an(s) ...mois ...jour(s)	...an(s) ...mois ...jour(s)	...an(s) ...mois ...jour(s)
Date de promotion éventuelle :	... / ... / 20...	... / ... / 20...	... / ... / 20...

**Si vous êtes promouvable, nous retourner la fiche syndicale**

### TABLEAUX D'AVANCEMENT D'ÉCHELON

Rythme d'avancement dans la classe normale du corps des professeurs certifiés, agrégés, d'EPS, des écoles, CPE et PLP

Échelon	Grand Choix	Choix	Ancienneté
Du 1 <sup>er</sup> au 2 <sup>e</sup>	3 mois	3 mois	3 mois
Du 2 <sup>e</sup> au 3 <sup>e</sup>	9 mois	9 mois	9 mois
Du 3 <sup>e</sup> au 4 <sup>e</sup>	1 an	1 an	1 an
Du 4 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup>	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 5 <sup>e</sup> au 6 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 6 <sup>e</sup> au 7 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 7 <sup>e</sup> au 8 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 8 <sup>e</sup> au 9 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
Du 9 <sup>e</sup> au 10 <sup>e</sup>	3 ans	4 ans	5 ans
Du 10 <sup>e</sup> au 11 <sup>e</sup>	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Avancement à la Hors Classe	
1 <sup>er</sup> au 2 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois
2 <sup>ème</sup> au 3 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois
3 <sup>ème</sup> au 4 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois
4 <sup>ème</sup> au 5 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois
5 <sup>ème</sup> au 6 <sup>ème</sup>	3 ans
6 <sup>ème</sup> au 7 <sup>ème</sup>	3 ans

### Rythme d'avancement des MA

Échelon	Choix	Ancienneté
Par échelon du 1 <sup>er</sup> au 4 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	3 ans
Autres échelons	3 ans	4 ans

# DOSSIER SYNDICAL DE PROMOTION

**TITULAIRE**  **STAGIAIRE**  **MA**

(mettre une croix dans la case correspondante)

Syndiqué.e CGT : oui  non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Portable :

E mail :

Corps :

Grade :  Classe Normale  Hors Classe

Échelon actuel : ....<sup>ème</sup> échelon

Discipline : .....

Code discipline : .....  
(Voir dernier arrêté de promotion)

Type d'établissement : .....  
(LPO, Lycée, LP, Collège, Segpa, EREA, IUFM etc.)

Affectation actuelle :

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

.....

## SITUATION ADMINISTRATIVE

Note administrative obtenue avant le 31 août 2011 : ...../40

Note pédagogique obtenue avant le 31 août 2011 : ...../60

Note globale : ...../100

Note pédagogique pour les MA : ...../20

**Voir sur i-prof rubrique**  
« votre dossier \ carrière \ notation »  
ou sur feuille récapitulative de notation envoyée  
par le Rectorat en novembre-décembre 2011

Date de la dernière inspection : .../.../.....

**Échelon dans lequel vous étiez à cette date** : .....<sup>ème</sup> échelon

(voir dernier rapport d'inspection)

Date de la dernière promotion : .../.../.....

(voir dernier arrêté de promotion)

**Si vous avez eu un reclassement :**

Reliquat d'ancienneté retenu : .....an(s) .....mois .....jour(s)

(voir dernier arrêté de reclassement)

Êtes-vous "promouvable" entre le 01/09/2011 et le 31/08/2012 :

(voir tableaux d'avancement)

Au grand choix

Au choix

À l'ancienneté

Dates : .../.../20....

.../.../20....

.../.../20....

**Pour permettre  
le traitement  
de votre dossier,  
joindre  
OBLIGATOIREMENT  
la photocopie  
de votre dernier arrêté  
de promotion**

## LES SALES PROFS !

# 14 000

C'est le nombre des nouvelles suppressions de postes prévues pour la rentrée 2012 dans le budget voté à l'Assemblée.

Elles viennent s'ajouter aux **66 000** depuis 2007.



D. R.

« Je pense que si l'on fait des réformes d'organisation et de structures du système éducatif, oui, il sera possible de réduire encore le nombre de postes en ne remplaçant pas un certain nombre de départs en retraite. »

Luc Chatel, interview donnée aux *Echos*, 14 novembre 2011.

Après le MEDEF qui vient de rendre public son "Livre blanc" sur l'école, intitulé *Tous entrepreneurs*, c'est au tour de l'UMP d'organiser sa rituelle "Convention sur l'Éducation".

Mort du collège unique, nouveau statut des enseignants, renforcement des pouvoirs du chef d'établissement... En tout, 30 "propositions" dans la suite du travail minutieux de détricotage du système éducatif par Sarkozy depuis le début de sa mandature. L'UMP et le MEDEF veulent aller au bout de leur logique et instaurer une école dictée par les seuls principes libéraux.



### DÉLAI DE CARENCE : UN NOUVEAU REcul SOCIAL AU NOM DU DÉFICIT !

Les députés ont voté dans la nuit du 15 au 16 novembre l'instauration d'une journée de carence pour les fonctionnaires en cas de maladie. Dans le privé, le délai de carence passe de 3 à 4 jours.

Mais la prétendue volonté d'équité avec le privé qui est présentée pour justifier la création de cette journée pour les fonctionnaires ne tient pas : dans le secteur privé, 75% des salarié.e.s voient leurs journées de carence prises en charge par l'employeur. Dans le secteur public, on voit mal l'État faire cet « effort »-là. Du coup, c'est une journée de carence pour 100% des fonctionnaires.

Pendant ce temps, les exonérations de cotisations patronales ne cessent pas, tout comme perdure la défiscalisation des heures supplémentaires et on n'entend pas parler de chasse aux employeurs qui ne paient pas leurs cotisations (et là, ça fait bien plus que 200 millions !)

Personne n'est dupe : il s'agit de faire payer, sous couvert de réduire la dette, la note de la crise aux salarié.e.s.

### PETITE ANNONCE...

« Collège situé au bas des tours dans un univers « dégradé ». Banalisation des actes délictueux.

CSP très défavorisées avec un taux de boursiers en moyenne autour de 85%. Forte problématique de l'image du quartier

Forte concentration ethnique et religieuse proche de la ghettoïsation. Important repli communautaire. »

Ce sont les termes choisis par le rectorat de l'académie de Toulouse dans la petite annonce (sic) passée pour recruter un principal adjoint dans un collège CLAIR.

Comme le dénonce le communiqué intersyndical (CGT, Sud, CNT, FSU), les termes employés stigmatisant sans retenue les habitants du quartier et articulent un discours que ne renierait pas l'extrême droite.

Alors que le programme ECLAIR est présenté comme le moyen privilégié pour stabiliser les équipes, il est intéressant de constater que le rectorat est obligé de recourir à ce mode de recrutement. Mais peut-être est-ce parce que 4 principaux sur les 7 établissements de ce type que compte l'académie ont préféré demander leur mutation !



## L'ÉTAT RECONNAISSANT ENVERS SES ENSEIGNANTS !

**V**oici le témoignage de notre collègue enseignant dans l'académie de Versailles et qui vient de se voir refuser le renouvellement de son titre de séjour, malgré 8 ans de bons et loyaux services à l'éducation nationale...

Blocage administratif et/ou politique absurde qui prive les élèves et les équipes enseignantes de la présence d'Abdoul, il a un contrat signé depuis le 1<sup>er</sup> septembre et le rectorat de Versailles s'est engagé à le réemployer dès qu'il aurait réussi à obtenir le titre de séjour qui lui est dû.

Alors une seule solution : la régularisation !

Je suis officiellement en poste en qualité de professeur d'anglais au LPO Jules Verne de Cergy depuis la rentrée (cf. contrat rectorat de Versailles), je n'ai, à ce jour, pas pu dispenser le moindre cours, pour défaut de titre de séjour.

En effet, un courrier de la préfecture de Seine Saint-Denis, daté du 30 juin, fait état du refus de renouvellement de mon titre de séjour et d'une obligation de quitter le territoire français à mon encontre ; malgré l'ensemble des pièces que j'ai jointes à ma demande (contrat travail, les différentes appréciations de mes chefs d'établissement, précédents titres de séjours, visa d'entrée et de séjour régulier depuis 10 ans, etc.).

La préfecture avance les motifs suivants :

- Absence d'attaches car divorcé "à l'amiable" d'avec mon conjoint français avant une période de trois ans et sans enfants.

- Précarité du statut de professeur contractuel.

- Les missions que j'ai effectuées en qualité d'interprète pour la police aux frontières et la douane française sont ponctuelles et limitées dans le temps.

La préfecture a, pour ainsi dire, fait table rase de mon statut de professeur (même contractuel), de mes 10 ans de présence régulière en France sous couvert de visa, de ma contribution à l'économie et à l'éducation française, de mon parcours et de mes efforts d'intégration dans la société française, des liens "familiaux" qui me soudent à ce pays : mon père a eu une carte de résident de 10 ans en qualité d'ancien combattant de l'armée française, pendant plus de 15 ans, dans le régiment des commandos parachutistes.

J'ai eu l'honneur et la joie, en tant que prof, de servir la jeunesse française depuis mars 2002. J'aimerais pouvoir continuer à servir ce pays que j'aime, en exerçant un métier qui me passionne tant : le métier de prof.

C'est pour toutes ces raisons que je sollicite le soutien de toutes et de tous, pour me sortir de cette situation précaire et angoissante dans laquelle, je m'enfoncé, chaque jour un peu plus. »

Abdoul D. ,avec le soutien de la CGT Educ'action-Versailles

**Signez et faites signer la pétition sur notre site académique [www.premiumorange.com/uasenver](http://www.premiumorange.com/uasenver)**

### ENVIE DE VOUS SYNDIQUER ? REMPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION !



#### CGT EDUC'ACTION VERSAILLES

245, Bd Jean Jaurès  
92 100 BOULOGNE  
☎ 01 46 09 98 70  
[uasenver@wanadoo.fr](mailto:uasenver@wanadoo.fr)

Secrétaire académique : Marie BUISSON  
Secrétaire académique adjoint : Frédéric MOREAU  
Responsable Élus CAPA : Jean-Pierre DEVAUX

#### Permanences téléphoniques

Mardi 12h-16h  
Mercredi 9h30-17h,  
Jeudi 9h30-17h,  
Vendredi 9h30-17h30

Beaucoup d'informations pratiques et d'actualités  
sur notre site Internet

[www.premiumorange.com/uasenver](http://www.premiumorange.com/uasenver)

**NOM :**

**Prénom :**

PLP, Certifié, Agrégé, Institt., PE, PEGC, CPE, MA,

Assistant d'éducation, Contractuel, Vacataire (entourez)

**Adresse personnelle :**

Code postal :

Ville :

☎ : .. .. .

☎ : .. .. .

E-mail :

Établissement :

Adresse :

Téléphone :

**RETOURNEZ CE BULLETIN D'ADHÉSION À LA  
CGT EDUC'ACTION  
DE VOTRE DÉPARTEMENT D'EXERCICE**